



## Accueils de Loisirs Intercommunaux Communauté de Communes des Coteaux du Girou



*Bazus - Gémil - Gragnague - Lapeyrouse-Fossat - Montastruc-la-Conseillère -  
Montpitol - Paulhac - Roquesérière - Saint-Pierre - Verfeil*

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) permet d'accueillir les enfants sur les temps périscolaire avec une équipe d'animateurs, soit les matins et soirs (heures garderie) et pendant la pause méridienne (repas et temps libre).

Les ALAE sont déclarés auprès des services de la Jeunesse et des Sports et remplissent des conditions quantitatives (nombre d'encadrants, qualifications) et qualitative (projet pédagogique, partenariat avec l'école).

La Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne participe au financement de ces services éducatifs. Pour bénéficier des prestations (versées aux collectivités et à l'organisateur des activités) et des aides proposées aux familles (bons vacances), nous devons satisfaire à des critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, la participation financière de la CAF à toute action repose sur un principe fondamental : une participation des familles dégressive en fonction de ses ressources à chaque service.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou développe l'accessibilité de ces services, notamment avec la création d'une nouvelle tranche prenant en compte les situations familiales les plus modestes. La Communauté de Communes se conforme également aux critères de la CAF en établissant un tarif pour les pauses méridiennes. La nouvelle grille de tarification présentée ci-dessous sera appliquée dès le 2 septembre 2010.

### Les modalités d'inscriptions sont communes à tous les accueils de loisirs :

Un dossier de renseignement et une fiche d'inscription seront distribués en début d'année scolaire ou à retirer auprès des responsables des Accueils de Loisirs. Tout enfant présent à un des accueils matin, midi ou soir (sur inscription) sera pris en charge par l'équipe d'encadrement.

Le règlement intérieur vous sera fourni, précisant les modalités de fonctionnement pour l'ensemble des structures.

### Tarifs des ALAE de la C3G :

#### Familles de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Forfait Mensuel MATINS et/ou SOIRS	Quotient familial inférieur ou égal à 650	Entre 651 et 900	Entre 901 et 1150	Supérieur ou égal à 1151
1er enfant	8,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
2ème enfant	6,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
3ème enfant et suivants	1,00 €	2,00 €	4,00 €	6,00 €

En cas de présence ponctuelle, chaque présence matin ou soir sera facturée 2 €

Une vérification du nombre de présence au mois sera systématique pour faire bénéficier du tarif préférentiel pour chaque enfant.

Présence MIDIS	Quotient familial inférieur ou égal à 650	Entre 651 et 900	Entre 901 et 1150	Supérieur ou égal à 1151
1er enfant	0,10 €	0,15 €	0,25 €	0,30 €
2ème enfant	0,04 €	0,10 €	0,20 €	0,25 €
3ème enfant et suivants	0,02 €	0,05 €	0,10 €	0,15 €

L'inscription à la cantine implique une inscription à l'ALAE (prise en charge des enfants par l'équipe d'encadrement). Les factures feront apparaître le nombre de jours de présence et le tarif appliqué.

#### Familles extérieures à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Forfait Mensuel MATINS et/ou SOIRS	Quotient familial inférieur ou égal à 650	Entre 651 et 900	Entre 901 et 1150	Supérieur ou égal à 1151
1er enfant	13,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €
2ème enfant	12,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
3ème enfant et suivants	2,00 €	3,00 €	6,00 €	8,00 €

En cas de présence ponctuelle, chaque présence matin ou soir sera facturée 2,50 €

Une vérification du nombre de présence au mois sera systématique pour faire bénéficier du tarif préférentiel pour chaque enfant.

Présence MIDIS	Quotient familial inférieur ou égal à 650	Entre 651 et 900	Entre 901 et 1150	Supérieur ou égal à 1151
1er enfant	0,30 €	0,35 €	0,40 €	0,45 €
2ème enfant	0,15 €	0,20 €	0,25 €	0,30 €
3ème enfant et suivants	0,05 €	0,10 €	0,15 €	0,20 €

L'inscription à la cantine implique une inscription à l'ALAE (prise en charge des enfants par l'équipe d'encadrement). Les factures feront apparaître le nombre de jours de présence et le tarif appliqué.